

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 47 (1962)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, février 1962 — 47^e année — Paraît chaque mois

2

L'épargne en Suisse

Une caisse de crédit mutuel, aussi bien que n'importe quelle banque, ne peut ouvrir des crédits qu'à la condition d'avoir des disponibilités, c'est-à-dire d'avoir au préalable reçu des dépôts en espèces. Il lui faut une encaisse initiale qui ne peut être constituée que par l'épargne. Sa tâche principale, nous voudrions dire primordiale, consiste donc à recueillir les fonds du public, puis à les gérer, à les faire renter en en effectuant le placement.

En attendant qu'elle soit placée, l'épargne est mise en réserve et on l'appelle communément *épargne-réserve*. Celle-ci aboutit à la création d'une source qui entre dans le circuit de la vie économique productive ; elle devient alors *épargne-créatrice*. Elle est investie et sert à créer de nouvelles sources de revenu. L'épargne crée l'épargne. On voit dès lors le rôle prépondérant qu'elle joue dans l'économie du pays.

Les établissements bancaires sont les dépositaires d'une portion considérable de la fortune nationale. Une autre portion de l'épargne est collectée par les sociétés d'assurance, une autre est constituée par l'acquisition de titres, une dernière enfin résulte de la non-distribution de bénéfices destinés à l'autofinancement, système pratiqué de plus en plus dans les entreprises industrielles et commerciales. S'il est très difficile d'estimer le volume de l'épargne qui s'accumule auprès des compagnies d'assurance ou qui est investi par les entreprises sous forme d'autofinancement, nous sommes, en revanche, bien renseignés sur l'épargne déposée auprès des banques suisses. La statistique bancaire, qui nous a déjà fourni matière à une première étude dans le numéro de janvier de notre journal, contient sur l'épargne en Suisse, des chiffres intéressants que nous allons méditer.

À fin 1960, les *fonds étrangers* ou fonds confiés par le public à l'ensemble des banques suisses se montaient à 50 milliards 808

millions de francs, en augmentation de 5 milliards 741 millions, soit de 12,7 % sur l'année précédente, contre 7,2 % en 1959 et 10,5 % en 1958, augmentation la plus forte enregistrée précédemment. Les grandes banques ont enregistré une augmentation des fonds confiés de 19,7 % tandis que cette proportion est de 7,3 à 9,2 % dans les autres groupes de banques. Représentant environ le 90 % des moyens d'action des banques, ces fonds étrangers se répartissent de la manière suivante par catégories de banques pour l'année 1960 :

	En millions de francs	en %
Banques cantonales	18 170	35,8
Grandes banques	15 903	31,3
Banques locales	8 873	17,4
Caisses d'épargne	3 358	6,6
Caisses Raiffeisen	1 873	3,7
Autres banques	2 631	5,2
	50 808	100

Ces fonds du public, dont les banques ont la garde, présentent la configuration suivante d'après leur caractéristique propre, leur provenance et les intentions des déposants :

	en millions de francs	en %
Engagements en banque	3 079	6,1
Opérations de reports	41	0,1
Comptes de chèques et créanciers à vue	11 742	23,1
Créanciers à terme	5 667	11,1
Dépôts d'épargne	15 079	29,7
Livrets de dépôts	2 977	5,9
Obligations	8 284	16,3
Emprunts obligataires	1 237	2,4
Lettres de gage	2 702	5,3
	50 808	100

Tous les groupes de banques participent, quoiqu'inégalement, à l'augmentation des fonds étrangers. Voici la répartition de cette progression :

	en millions de francs	en %
Banques cantonales	1 524	26,5
Grandes banques	2 617	45,6
Banques locales	682	11,9
Caisses d'épargne	228	4,0
Caisses Raiffeisen	154	2,7
Autres banques	536	9,3
	5 741	100

On voit tout de suite que l'afflux extraordinaire des capitaux étrangers a été absorbé d'abord par les grandes banques, puis par les banques cantonales, alors que les autres groupes de banques n'ont été alimentés que par l'épargne propre du pays.

Les dépôts dits d'épargne constituent le poste le plus important du passif des bilans bancaires, donc la plus grosse proportion des fonds étrangers, à l'exception des grandes banques où les avoirs à vue dépassent 52 %. Auprès des Caisses d'épargne, ces dépôts d'épargne atteignent le 76,8 % des fonds étrangers, auprès des *Caisses Raiffeisen* le 57,7 %, auprès des banques cantonales le 40,3 %, auprès des banques locales le 35,4 %, auprès des grandes banques le 4,3 % et enfin auprès des « autres banques » le 0,8 %. La proportion moyenne de l'épargne dans le total des fonds étrangers est de 29,5 % pour l'ensemble des banques.

À fin 1960, le montant des dépôts d'épargne se chiffrait en Suisse à 15 milliards. Ces capitaux se sont accrus de 1,1 milliard (1,2 milliard l'année précédente). On s'accorde à penser que le sens de l'épargne reste vivace chez nos populations laborieuses, mais qu'on dépense toujours plus pour satisfaire les besoins vitaux et les plaisirs... De ce 1,1 milliard d'augmentation de l'épargne, 720 millions proviennent des nouveaux placements (excédent des versements sur les prélèvements) et 380 millions de la capitalisation des intérêts bonifiés.

Le nombre des livrets d'épargne en Suisse a augmenté de 168 860 (474 866 livrets ouverts pour 306 006 remboursés) pour atteindre le chiffre de 6 376 661, ce qui fait 950 000 de plus que le nombre

d'habitants. Le propre du livret d'épargne est de collecter des capitaux de montants modestes. Effectivement, 5 476 601 livrets contiennent chacun un avoir n'excédant pas fr. 5000.— et ensemble 5,49 milliards de francs, tandis que 900 060 livrets affichent un avoir supérieur à fr. 5000.— pour totaliser 9,61 milliards. Ainsi 5 1/2 millions de livrets inférieurs à fr. 5000.— ou le 86 % avec 5 1/2 milliards de francs ou le 36 % des dépôts d'épargne bénéficient du privilège en cas de faillite, c'est-à-dire de la garantie de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Les autres 900 060 livrets supérieurs à 5000 francs ne bénéficient de ce privilège que chacun pour fr. 5000.— ou pour un total de 4,5 milliards. On peut donc affirmer qu'en Suisse 10 milliards de l'épargne sur le total des 15,1 milliards se couvrent du privilège garanti par la loi.

L'avoir moyen par livret est de 2368 fr. (fr. 2251 en 1959 et fr. 2102.— en 1958) ou fr. 1003.— pour les petits livrets n'excédant pas fr. 5000.— et fr. 10 678.— pour les livrets supérieurs à fr. 5000.—. Compte tenu des versements et des prélèvements, le chiffre moyen d'une opération d'épargne est de fr. 667.— pour l'ensemble des banques, mais de fr. 687.— pour les Caisses Raiffeisen où ce secteur d'activité prend une place primordiale.

Le taux moyen de l'intérêt bonifié aux dépôts d'épargne par les banques suisses a été de 2,74 % en 1960 (2,73 % en 1959). Il était de 2,66 % auprès des banques cantonales, de 2,79 % auprès des banques locales, de 2,86 % auprès des caisses d'épargne et enfin de 2,87 % auprès des Caisses Raiffeisen. La répartition des capitaux d'épargne en rapport avec le taux bonifié se présente comme suit pour l'ensemble des banques :

Taux	Montants en millions de fr.	en %
moins de 2 %	53	0,3
2 %	108	0,7
2 1/4 %	366	2,4
2 1/2 %	3 874	25,7
2 3/4 %	6 778	44,9
3 %	3 565	23,6
3 1/4 % et plus	357	2,4
	15 101	100

Pour les Caisses Raiffeisen seules, ce tableau donne l'image suivante :

Taux	Montants en millions de fr.	en %
2 1/4 %	0,2	0,02
2 1/2 %	19,4	1,54
2 3/4 %	642,6	51,20
3 %	592,1	47,16
3 1/4 %	1,0	0,08
	1255,3	100

La comparaison des deux tableaux précédents illustre nettement le privilège de l'épargne déposée auprès des Caisses Raiffeisen.

De tout temps, les Caisses de crédit mutuel se sont donné pour mission de stimuler l'esprit d'épargne au village et de gérer consciencieusement cette fortune populaire en la transformant en crédits productifs. A fin 1960, les dépôts d'épargne se montaient chez elles à 1 1/4 milliard (en augmentation de 110,6 millions) répartis sur 571 219 livrets. L'avoir moyen par livret était de fr. 2197.—. Ces résultats réjouissants traduisent bien le sens de l'économie dont sont éprises nos populations rurales. Ils sont d'autant plus remarquables si l'on considère que les Caisses Raiffeisen recueillent surtout la petite épargne. Ces institutions rurales sont parvenues, au cours des ans et spécialement dans les régions montagnardes, à intéresser des centaines de milliers de petites gens qui n'avaient jamais songé, jusque-là, à posséder un carnet d'épargne. Elles ont réussi à faire placer à intérêt des sommes importantes qui, sans elles, seraient restées improductives et inutiles pour l'économie nationale, ou bien même qui ne se seraient jamais constituées.

L'épargne populaire se place parfois en comptes de dépôts et volontiers aussi en obligations de caisse, genres de titres spécifiquement suisses. Les *comptes de dépôts*

de l'ensemble des banques s'élèvent à 3 milliards et les *obligations ou bons de caisse* à 8,3 milliards. Ces capitaux ont augmenté ensemble de 1,5 milliard en 1960.

Au total, ce que l'on considère comme « épargne suisse », c'est-à-dire les livrets d'épargne, les comptes de dépôts et les obligations, atteint le chiffre de 26,4 milliards de francs.

Ainsi qu'on s'en doute, ce capital ne se répartit pas de manière égale dans le pays. Les six grands cantons de Zurich, Berne, Saint-Gall, Argovie, Vaud et Bâle-Ville s'en gardent la grosse part de 17 milliards ou 65 %. L'augmentation du volume de l'épargne a varié de canton à canton de 3,1 à 17,4 %. Elle a été en moyenne de 9,5 %. Les cantons du Valais et de Genève ont marqué la plus forte progression.

La part des cantons romands est de 1740 millions pour Vaud, 1094 millions pour Genève, 708 millions pour le Valais, 650 millions pour Fribourg et 504 millions pour Neuchâtel.

Il est difficile d'interpréter la statistique. Néanmoins, les chiffres proclamés ci-dessus autorisent la conclusion que la population suisse, prise dans sa généralité, reste économe et conserve plus qu'on le dit le sens de l'épargne. C'est là l'indice d'un peuple sain, bien à son affaire, courageux et confiant en l'avenir.

Fx

Chronique économique et financière

Situation politique mondiale

La détérioration sensible du climat politique international a malheureusement caractérisé l'an dernier et reporte ses conséquences sur l'an qui commence. On ne note que désaccords et échecs : échec des pourparlers est-ouest concernant l'accord international sur l'arrêt des essais atomiques, reprise astucieuse des expériences nucléaires par l'Union soviétique mettant le restant du monde dans la consternation générale après la démonstration arrogante de sa puissance, problème de Berlin aggravé dramatiquement jusqu'à l'édification du « mur de la honte », problème algérien toujours plus épineux et languissant, agression déconcertante contre la colonie portugaise de Goa par l'Inde dont le premier ministre Nehru se prétendait champion de la non-violence, foyers d'agitation au Congo, au Proche-Orient, au Sud-Est asiatique. En fallait-il de plus pour inciter les nations libres à intensifier leurs préparatifs de défense tant sur le plan politique que militaire et économique ?

A cet égard, il est réjouissant que les pays de l'AELE aient entrepris des négociations en vue de leur rapprochement de la CEE. La Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande ont déjà entamé des pourparlers en vue de leur adhésion à la Communauté en qualité de membres à part entière tandis que les pays neutres de l'AELE, dont la Suisse, viennent de soumettre leur demande d'association. L'accord des « Six » du 14 janvier sur l'intégration agricole marque la naissance de l'Europe agricole et ne peut être que d'un heureux présage pour les accords futurs, pour ceux qui vont mettre en jeu l'avenir de notre pays. L'Europe semble pratiquement et de façon irréversible lancée sur la voie tracée par le traité de Rome. C'est une réalité, une révolution économique que nous ne devons plus ignorer. Réalistes, les Etats-Unis ne perdent pas de temps à tirer les conséquences du nouvel état de choses qu'ils saluent avec ferveur en cherchant à s'intégrer au bloc économique de l'Occident et à y entraîner le Canada.

Economie mondiale

Malgré l'aggravation des tensions politiques internationales, l'économie mondiale continue de bénéficier de la haute conjoncture. Aux Etats-Unis, la récession de 1960 et du début de 1961 a fait place à un nouvel essor. Les observateurs pensent que la reprise conjoncturelle se poursuivra cette année sur une base plus large encore. Le Canada d'ailleurs a profité de cette situation. Les séquelles de la dépression y ont disparu grâce à l'accroissement des exportations. Le nombre des chômeurs se résorbe favorablement.

Alors qu'en Amérique du Nord, la réintégration des nombreux chômeurs dans le processus de production est la tâche la plus urgente de politique économique et sociale, le problème inverse se produit dans les pays industrialisés d'Europe, où l'offre de main-d'œuvre ne suffit toujours pas à couvrir les besoins. La vive tension régnant sur le marché du travail ainsi que les mesures prises pour combattre la surchauffe conjoncturelle ont ralenti, en Europe, le rythme de l'accroissement de la production. Cette constatation s'enregistre aussi bien au sein de la Communauté économique européenne que de l'Association de libre échange. C'est l'Angleterre qui sent le plus particulièrement cette évolution.

En Suisse

L'intensité de l'expansion économique suisse s'illustre particulièrement par le vigoureux développement du commerce extérieur. De janvier à fin novembre, donc pour onze mois de l'année, les importations et les exportations ont atteint globalement le chiffre record de 18,6 milliards de francs. Le chiffre de 20 milliards sera vraisemblablement dépassé pour l'année entière. Cela représente une augmentation de 16 % sur la période correspondante de 1960. Les importations ont progressé de 1903 millions de francs ou de 22 % et les exportations de 664 millions ou de 9 %.

L'extraordinaire augmentation des importations est le signe manifeste que l'économie intérieure est devenue le principal moteur d'expansion conjoncturelle ; elle révèle aussi — et c'est moins réjouissant — que l'appareil de production indigène n'est plus en mesure de satisfaire la demande accrue de produits et articles de toutes sortes. Ne vivons-nous pas au-dessus de nos moyens ? En tout état de cause, le déficit de 2,7 milliards de francs de notre balance commerciale marque de loin le plus grand solde passif jamais enregistré. Pour le moment du moins, cette situation ne doit cependant pas susciter des inquiétudes car la position du pays reste saine tant du point

de vue de la politique de crédit que de la politique monétaire.

L'augmentation des importations marque des différences sensibles d'une catégorie à l'autre. Elle est de 31,7 % pour les produits fabriqués, de 13 % pour les matières premières et de 7,4 % pour les produits alimentaires qui viennent en troisième rang. Les achats de machines étrangères ont augmenté de 42 %, ceux d'instruments et appareils de 34 %, ceux d'automobiles de 37 %. Ces chiffres sont révélateurs de la prospérité du pays.

Côté exportations, l'industrie des machines et celle des appareils et instruments ont augmenté leurs livraisons de 16 % — c'est le 30 % des exportations totales — tandis que les deux autres principales industries d'exportation, l'industrie chimique et pharmaceutique et l'industrie horlogère, les ont augmenté respectivement de 8 et 5 %.

Et le dicton reste vrai : « Quand le bâtiment va... ». Le volume de la construction atteint également un chiffre sans précédent. 85 % environ des ouvriers étrangers travaillent dans ce secteur. Le nombre des appartements achevés s'est accru de 15 % environ. Il ressort cependant que la construction de logements suffit d'une manière générale au besoin du marché, à part peut-être dans quelques grands centres urbains.

Conséquence désagréable de la prospérité, l'indice suisse des prix à la consommation a dépassé la cote de 190 points (base = 100 en août 1939). De 188 qu'il était encore en octobre, il a passé à 191 à fin novembre pour atteindre 191,2 points à la fin décembre (185 points à fin 1960), d'où augmentation de 3,5 % en une année.

Marché monétaire

Le marché suisse de l'argent et des capitaux est toujours fortement mis à contribution par les besoins de crédit de l'économie nationale et étrangère. N'était l'afflux massif de fonds étrangers, nous connaîtrions un rigoureux resserrement des capitaux tel que l'ont connu jusqu'ici toutes les périodes de haute conjoncture. Ainsi le marché reste liquide quoiqu'une différenciation des conditions de liquidité soit assez marquée selon les groupes de banques. A propos des capitaux étrangers, il faut préciser que les diverses mesures prises par nos autorités pour combattre le danger inflationniste ont su freiner les effets du gonflement du volume monétaire : Gentleman's Agreement sur les avoirs étrangers, émission de 400 millions de rescriptions de stérilisation, mesures de neutralisation d'importants moyens monétaires prises par la Confédération. Le volume des billets en

circulation a néanmoins dépassé, pour la première fois dans l'histoire financière suisse, le cap des 7 milliards de francs et se situait à 7,5 milliards au 15 décembre dernier, excédant ainsi de 867 millions le niveau atteint une année auparavant.

Grâce en grande partie à l'afflux de capitaux étrangers, le marché des émissions a connu une capacité d'absorption inaccoutumée. Jusqu'à fin décembre, il a été émis 23 emprunts étrangers représentant 1005 millions de francs (13 en 1960 pour 658 millions). Les émissions d'emprunts suisses ont absorbé 954 millions de francs pour les dix premiers mois de l'année 1961 contre 784 millions au cours de la même période de 1960. La mise à contribution globale du marché suisse a été de 2113 millions pour cette même période contre 1415 en 1960.

Les conditions d'émission, restées pratiquement inchangées durant le premier semestre de 1960 et par rapport à l'année précédente, furent quelque peu améliorées en faveur des créanciers, à la suite de l'accueil peu favorable réservé à certaines émissions de l'été. C'est ainsi qu'en septembre, les sociétés électriques ont porté leur taux de 3 1/2 à 3 3/4 %. Les centrales de lettres de gage et les banques cantonales comme les cantons ont également augmenté de 1/4 % le taux de leurs emprunts pour le fixer à 3 1/2 %.

Les taux d'intérêt demeurent stationnaires dans les banques, aussi bien pour les dépôts à trois mois (2 1/4 à 2 1/2 %) qu'en épargne (moyenne de 2,73 % pour les douze grandes banques cantonales). Le taux courant bonifié aux obligations et bons de caisse est le 3 1/4 à 3 ou 4 ans et le 3 1/2 % à 5 ou 6 ans de terme. Le rendement moyen des obligations fédérales, qui était de 2,96 % au début de 1961, a d'abord reculé à 2,82 % jusqu'à fin avril pour ensuite remonter à 3,13 % jusqu'à fin juillet et se situer enfin à 3 % à mi-décembre. Parmi les taux débiteurs, aucune modification n'a été enregistrée en 1961. La moyenne de celui des hypothèques de première qualité auprès des banques cantonales est demeurée invariablement de 3,76 % pour les anciennes et de 3,74 % pour les nouvelles affaires.

Pour les Caisses Raiffeisen

Les considérations émises dans notre chronique du mois passé restent toutes valables. Aucune modification n'est à envisager, à condition bien entendu que le résultat du bilan se soit avéré normal. Ici ou là et en raison d'une concurrence accrue, quelques Caisses se verront peut-être obligées d'élever le taux de l'épargne

de 2 3/4 % à 3 %. Ce sera cependant l'exception et là il faudra en tirer les conséquences pour assurer la marge de gain. Le taux hypothécaire de premier rang à 3 3/4 % ne souffre pas d'exception. D'anciennes Caisses solidement établies, c'est-à-dire possédant un capital-réserve conséquent, dont le rendement contribue pour une part appréciable au bénéfice annuel, peuvent se contenter du taux maximal de 4 % pour tous les autres prêts. Ailleurs on ira encore jusqu'au 4 1/4 % spécialement pour les avances sur simple cautionnement et contre engagement de bétail. Certaines Caisses mêmes appliquent le taux uniforme de 3 3/4 %. Cette possibilité réservée aux toutes fortes Caisses reflète bien l'esprit Raiffeisen puisqu'elle allège spécialement les charges des modestes débiteurs et de ceux lourdement grevés. Voilà l'idéal qu'on cherchera partout à atteindre à la longue et qui témoigne de la force de la solidarité villageoise au sein de nos coopératives rurales d'épargne et de crédit.

Il va sans dire qu'une telle prise de position ne saurait entrer en considération qu'après avoir pris toutes les précautions utiles : marge de gain suffisante et propor-

tion légale des fonds propres. Aucune fantaisie ne peut être ici de mise.

Pour rendre service aux dirigeants discutant des résultats du bilan et établissant le budget pour fixer les conditions d'intérêt de l'année, nous répétons l'échelle normale des taux :

Créanciers :

Obligations à 3 ans de terme	3 1/4 %
Obligations à 5 ans de terme	3 1/2 %
Epargne	2 3/4 %
Dépôts en compte courant à vue	1-1 1/2 %

Débiteurs :

Hypothèques de premier rang	3 3/4 %
Hypothèques de rang postérieur	
avec garantie complémentaire	4 %
Avances sur nantissement	4 %
Avances contre cautionnement	4 1/4 %
Engagement de bétail	4 1/4-4 1/2 %
Avances aux communes	3 1/2-3 3/4 %

Pour les crédits en compte courant, il est d'usage d'appliquer les mêmes taux, selon la garantie, mais soit d'y ajouter une modeste commission de 1 % par semestre sur le doit, soit de les majorer de 1/4 %.

Fx

D'un ministre français de l'Agriculture à un conseiller fédéral suisse...

Dernièrement, M. Pisani, ministre de l'Agriculture dans le cabinet de M. Michel Debré à Paris, et M. le conseiller fédéral von Moos, chef du Département fédéral de Justice et Police, ont fait, à quelques jours de distance, un exposé général sur la politique agricole.

Le premier s'est exprimé à l'occasion du débat de l'Assemblée nationale française sur la loi relative à la fixation des prix agricoles, le second à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du grand comptoir saint-gallois connu sous le nom d'OLMA.

Il n'est pas sans intérêt de confronter les deux points de vue d'ailleurs assez semblables.

Nos magistrats sont quasi unanimes à reconnaître que tout ne tourne pas rond dans l'agriculture. Ils le déclarent sans ambages... et avec la plus belle éloquence ! Dès qu'il s'agit de passer à l'application des remèdes, les voici soudainement pleins de réticences !

Que de beaux principes et de mirifiques promesses... dès qu'il s'agit de tenir ce qu'on a promis, c'est une autre chanson ! Il est vrai que les promesses ne coûtent rien et qu'elles sont sans action sur la fameuse

spirale des prix et des salaires !

Il est vrai aussi — il faut le reconnaître à la décharge de nos magistrats — que la résolution du problème agricole est extrêmement complexe et ardue.

M. Pisani l'a bien souligné lors du débat à l'Assemblée nationale française quand il a dit :

« Si ce problème était aussi facile à résoudre qu'on le dit parfois, les gouvernements précédents l'auraient déjà résolu, et les autres pays aussi. J'ai rencontré tous les ministres de l'Agriculture des pays occidentaux, ils m'ont donné l'impression de constituer un *syndicat d'hommes malheureux en quête de solution* ».

M. Pisani a fort bien posé le problème agricole en disant que deux tâches essentielles s'imposent aux gouvernements en cette matière : la conquête de la parité entre la classe agricole et les autres catégories professionnelles et la définition de la classe d'agriculture dans l'équilibre de la nation.

Malheureusement, abordant, après cette excellente déclaration de principe, le problème de la fixation des prix agricoles, le voici tout à coup hésitant :

« Ce n'est plus tant de prix d'orientation

que l'on a besoin en 1961, c'est du système de garantie de prix tel que l'augmentation de la production profite aux agriculteurs... Mais il faut bien comprendre que les interventions de l'Etat en faveur de l'agriculture sont nécessairement limitées et, si l'on fait trop pour le soutien des cours, ce ne pourra être qu'aux dépens de l'équipement et des transferts sociaux... »

Autrement dit, on aimerait bien sauver l'agriculture sans avoir besoin d'y mettre le prix !

C'est un peu la mentalité de tant d'hommes politiques de chez nous, à qui on pourrait volontiers appliquer l'apostrophe de l'Ecriture : *Dicunt sed non faciunt...* ils disent et ne font pas...

Il y a quelque temps, à la journée d'ouverture de l'Olma, à Saint-Gall, M. von Moos, chargé d'apporter le salut du Conseil fédéral, est allé, à son tour, d'un couplet magnifique sur les difficultés de l'agriculture, répétant, dans les grandes lignes, ce que répètent depuis quelques années des magistrats de tout ordre !

L'agriculture, a-t-il dit, est loin de bénéficier comme elle le devrait des possibilités offertes par la science et la technique, de même que des avantages sociaux.

Cette situation désavantagée résulte à un tel point du genre de travail à accomplir, de la nature de la production agricole et de facteurs échappant à une analyse précise et à la rationalisation qu'il ne peut y être mis un terme simplement par une adaptation accélérée des conditions de travail ou de production accrue.

L'accroissement de la productivité conduit à une augmentation — pas nécessairement proportionnelle — de la production.

Mais les conditions de travail et les conditions sociales existant dans le pays sont pour les agriculteurs, la cause d'un manque croissant de main-d'œuvre.

Nombre de personnes clairvoyantes se préoccupent de ces problèmes, à l'étranger aussi.

Il y a là pour nous une tâche de longue haleine, car il n'y a pas de solution toute prête.

Les efforts devront être poursuivis dans trois directions : valoriser normalement le travail et la mission du paysan, étendre les bénéfices des améliorations sociales à ceux qui exploitent le sol, améliorer les conditions de production, c'est-à-dire la structure de notre agriculture.

Le Conseil fédéral sait quels problèmes se posent dans le domaine de l'agriculture.

Très bien... alors s'il sait ces problèmes qu'attend-il pour leur apporter la résolution qu'ils attendent ?

Hélas !... *dicunt sed non faciunt...* ils disent et ne font pas !

Ils disent et dès qu'il faut passer aux actes, ils se retranchent, comme M. Pisani, derrière cette excuse :

« Il faut bien comprendre que les interventions de l'Etat en faveur de l'agriculture sont nécessairement limitées... » et si l'on fait trop on déränge toute la machine

économique, on fait monter de manière dangereuse la fameuse spirale des prix et des salaires !

Viendra-t-il un jour l'homme d'Etat qui saura non seulement dire, mais surtout FAIRE...

Abbé Crettol.

Le Landeron accueille les raiffeisenistes neuchâtelois

En cette matinée d'arrière-automne, oubliant les faveurs précédemment témoignées et que les habitués semblaient déjà considérer comme traditionnelles, le ciel boude et déverse son amertume sur la terre landeronnaise ébouriffée par les vents. Où sont les soleils d'antan ? Epreuve ou caprice du temps ! Qu'importe, les raiffeisenistes ne sont pas gens à se laisser désarmer. Ils l'ont d'ailleurs prouvé en répondant plus nombreux que jamais à l'invitation du Comité cantonal qui leur donnait rendez-vous, samedi 2 décembre 1961, au Château du Landeron.

Il est vrai que la 23^e assemblée générale annuelle des Caisses Raiffeisen neuchâteloises, dont l'organisation avait été confiée aux dirigeants de la Caisse locale du Landeron, permettait de ce fait tous les espoirs. Les plus exigeants furent d'ailleurs comblés.

Agréable prélude aux délibérations administratives, la classe de 7^e primaire exécute quelques productions chantées de fort bon goût sous l'experte direction de son maître, M. René Perrenoud. Félicitations aux organisateurs d'avoir pris l'heureuse initiative d'associer les enfants à cette journée raiffeiseniste. L'exemple, déjà lancé à l'époque par la Caisse de Gorgier, est digne d'être suivi.

Ouvrant l'assemblée, le président cantonal M. Pierre Urfer, méd.-vét. à Fontainemelon, après avoir exprimé sa reconnaissance aux responsables de l'organisation, souhaite la bienvenue à l'assistance forte de quelque 200 personnes et salue la présence des invités, notamment de MM. Jean-Louis Barrelet, conseiller d'Etat, A. Muri-set et M. Wicky, députés, F. Reymond, président du Conseil communal, J.-P. Digier, conseiller communal et Roland Séchaud, délégué de l'Office fiduciaire suisse de Saint-Gall.

Selon la coutume, il appartient au président de la Caisse locale de transmettre aux délégués son message de bienvenue. M. Jean Bourgoin s'acquitte de cette tâche avec brio, saisissant l'occasion pour retracer l'historique de la création de la Caisse

du Landeron. C'est en effet, dit-il, en 1922-23 qu'une première tentative de fondation d'une caisse se signala au Landeron. Malgré l'ardeur d'une vingtaine de citoyens, cet essai échoua et il fallut attendre 25 ans, soit jusqu'en mars 1947 pour qu'une section soit fondée. De 45 membres à ses débuts, l'effectif atteint aujourd'hui 110 membres et le dernier bilan passe déjà le cap des fr. 900 000.—. Puis M. Jean Bourgoin retrace encore l'histoire de ce petit coin de patrie neuchâteloise qui, placé à la frontière des langues, eut à subir les convoitises du duc d'Autriche, de l'Evêché de Bâle et des comtes de Neuchâtel.

A cette première étape sur la route du « Joly vin de Neuchâtel » succède, bon gré mal gré, le déroulement de l'ordre du jour qui prévoit tout d'abord la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. C'est l'occasion pour M. James Jacot (Le Locle) de faire revivre les péripéties de la journée de La Chaux-de-Fonds.

L'appel des Caisses révèle la participation de toutes les 33 sections affiliées au mouvement cantonal. Cette heureuse constatation en dit long sur l'esprit de collaboration qui anime les responsables de ces institutions d'utilité publique. Nous en voulons encore pour preuve le fait que toutes les Caisses neuchâteloises ont adhéré à la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse, suivant ainsi la recommandation du Comité fédératif.

Nommés scrutateurs, MM. Paul Boss et Georges-André Aeschlimann (Chézard), viennent ainsi compléter le bureau de l'assemblée.

Dans son rapport annuel d'une haute portée morale, le président, M. Urfer, retrace l'activité raiffeiseniste en terre neuchâteloise, puis félicite les dirigeants du Landeron de la gérance exemplaire de « leur » Caisse. Remerciant les membres de leur collaboration franche et loyale, il leur laisse la consigne suivante : « Raiffeisenistes du Landeron, soyez fidèles à votre Caisse, efforcez-vous de lui accorder non pas une partie seulement de votre con-

fiance, mais votre confiance tout entière ; elle vous le rendra bien. » Exhortant l'assemblée à ne pas succomber sous les griffes de l'hydre des temps modernes qu'est le démon de la spéculation, le président rappelle que les Caisses Raiffeisen sont régies par des principes dont la stricte observation doit leur permettre de faire front à ce fléau actuel qu'est la frénésie du gain souvent mal acquis et de demeurer, dans cette lutte, le dernier « carré » de la résistance.

Du rapport présidentiel, nous extrayons encore quelques chiffres qui illustrent à souhait l'importance des Caisses neuchâteloises et les progrès réalisés jusqu'ici.

Au 31 décembre 1960, les 30 Caisses Raiffeisen neuchâteloises, toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, groupaient 2612 sociétaires et 10 889 épargnants. La somme des bilans s'élevait à 32 millions de francs, affichant ainsi la progression remarquable de 2,1 millions de francs, soit 6,56 % sur l'exercice précédent. En augmentation de près de 2 millions, le chiffre d'affaires était de l'ordre de 55,8 millions de francs. Conformément aux prescriptions statutaires, le bénéfice global de fr. 101 338.60 a été intégralement attribué aux réserves qui atteignent ainsi 1,15 million de francs.

Ayant retracé l'activité du Comité cantonal durant l'exercice écoulé et relevé les heureuses fondations intervenues, en 1961, des Caisses des Hauts-Geneveys, des Bayards et de Savagnier, auxquelles il souhaite une particulière bienvenue, le président Urfer rappelle le décès survenu en 1961 de deux vaillants raiffeisenistes de Lignières, MM. Ernest Bonjour et Samuel Schiffelle, dont le souvenir restera bien vivant au cœur des militants neuchâtelois.

Et M. Pierre Urfer conclut par une citation de notre conseiller fédéral M. Wahlen, alors président de la Confédération : « Consatant combien le peuple suisse, qui se dit chrétien, a perdu le sens des valeurs spirituelles, combien l'esprit de charité et de solidarité cède de plus en plus le pas à l'égoïsme individuel, à la sécurité matérielle, notre éminent magistrat a posé cette question : « serions-nous encore à la hauteur de la malice des temps ? »

« Raiffeisenistes neuchâtelois, qui défendons une cause basée sur des principes chrétiens ; qui mettons notre confiance ailleurs que dans les hommes et leurs machinations diaboliques, soyons les premiers à répondre, par notre conduite, à l'angoissante question posée à bon escient sans doute, par le premier magistrat du pays. »

Dressés comme à l'ordinaire par M. Hügli (Colombier), retenu par des obligations militaires, les comptes de la fédération sont présentés par le président, sur quoi M. Ran-

din, au nom de la section vérificatrice des Ponts-de-Martel n'a aucune difficulté à en obtenir l'approbation. L'an prochain, ce contrôle incombera à la Caisse du Pâquier.

Après discussion, le *statu quo* est maintenu en ce qui concerne le mode de perception des cotisations.

Le point 9 de l'ordre du jour appelle tout d'abord la proclamation des vétérans. Honneur à ces méritants pionniers, tous membres fondateurs de la Caisse Raiffeisen de La Côtère, qui défilent à l'appel de leur nom pour toucher des mains du président le traditionnel portefeuille-souvenir. Ce sont :

MM. Henri Schertenleib
William Haussener
Marc Ruchti
Philippe Comtesse.

Puis vient l'hommage aux Caisses de La Chaux-de-Fonds, du Pâquier et de Coffrane qui ont franchi le cap des 25 ans d'activité et dont la fidélité est justement récompensée par une marque tangible de reconnaissance.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes centraux, *M. Roland Séchaud*, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, ayant analysé la situation matérielle du mouvement sur le plan national, se plaît à relever la saine administration des Caisses neuchâteloises. Distribuant les conseils d'usage aux responsables de ces institutions d'entraide, le représentant de l'Union s'arrête plus particulièrement à la situation actuelle de l'économie suisse et aux répercussions qui en découlent sur la gestion des Caisses.

L'assemblée apprend ensuite avec satisfaction que la Caisse de crédit mutuel de Môtiers est disposée à assurer l'organisation de l'assemblée de 1962. La proposition de son président, *M. Albert Chédel*, est vivement accueillie.

Invité d'honneur de la journée, *M. le conseiller d'Etat Jean-Louis Barrelet*, a apporté aux raiffeisenistes neuchâtelois le message de félicitations et les vœux du Gouvernement cantonal. Dans un exposé des plus intéressants, le chef du département de l'agriculture a passé en revue les différents problèmes économiques du moment touchant plus spécialement la paysannerie, face à l'évolution du prix des terres et du coût de la construction. Parlant des préoccupations du gouvernement concernant la loi sur les améliorations foncières, l'orateur a incité les agriculteurs à faire preuve de discipline eu égard aux tractations prochaines relatives au nouveau tracé de la Nationale 5 et à appliquer, dans leur activité journalière, le même esprit que celui qui continue à assurer le succès des Caisses Raiffeisen.

Après l'apéritif aimablement offert par la commune du Landeron, les délégués se retrouvent, coude à coude, dans la salle de gymnastique transformée pour la circonstance en une vaste et accueillante salle à manger. C'est là que va être savouré, par 189 convives, le banquet servi de main de maître par *M. P. Gerster* et son état-major.

Au dessert, le voile se lève sur la « surprise-party » réservée par les organisateurs qui n'en sont pas à leur coup d'essai. En effet, le corps de musique « La Cécilienne » sous la baguette de *M. Brehm*, le mime *Quellet* et le chanteur fantaisiste *J.-P. Muttner* occupent la scène, à tour de rôle, pour le grand plaisir de l'auditoire. Coordonnant les productions avec un esprit débordant, *M. Pierre Frochaux*, président du Conseil général et major de table à ses heures, obtient un vif succès. D'aimables paroles sont encore prononcées par *MM. Fred Reymond*, président de commune, *Alexandre Muriset*, député et *Fritz Liechti*, président du Conseil de surveillance. N'oublions pas non plus les délicates attentions offertes à chaque participant par *Ebauches S.A.* et *Canada Dry* qui rendront encore plus durable le souvenir de cette magnifique journée raiffeiseniste. Landeronnais, bravo et trois fois merci ! A la belle phalange des Caisses neuchâteloises, prospérité et longue vie !

Sd

L'HOMME, ANIMAL ÉCONOME

par Hervé Bazin

Depuis des millions, peut-être des milliards d'années, les trois règnes, le minéral, le végétal et l'animal, économisent. Que sont en effet l'humus, les phosphates, les nitrates, le sel gemme, la craie, le marbre, la pierre à chaux et tous ces sédiments qui ont parfois des kilomètres d'épaisseur et qui représentent d'aussi grandes épaisseurs de temps ? Que sont-ils, sinon le fruit d'une imperceptible mais interminable et finalement formidable épargne de la vie, jusqu'en sa mort utile à de nouvelles vies ? Sans les forêts primaires, que le mineur ramène au jour sous forme de charbon, sans les nappes de pétrole, sans ces *dépôts* faits en somme à la caisse de l'énergie de la planète, nous n'aurions point d'usines, point de forges, point d'autos, de cuisinières, de chauffage central. Nul confort, nulle science, nulle haute civilisation, n'eussent été possibles.

La nature continue du reste. D'une façon générale, toute graine, tout œuf, sont formés d'un embryon et d'une réserve alimentaire, qui assure le démarrage vital. La graisse des animaux est une autre réserve, pour les jours maigres. Le cactus, l'arbre-bouteille, accumule l'eau, en prévision de la sécheresse. L'araignée emmaille ses mouches et les stocke dans un coin de toile. Pour l'hiver, l'abeille bourre

de miel ses rayons. L'écureuil a des caches où il reviendra grignoter glands et faines. Le renard du Nord se creuse une glacière sous la neige, qui conservera intact le reste de sa proie. Et le crottin lui-même se met de côté, sous forme de pelote, qu'enterre allégrement le bousier pour assurer son ordinaire.

On dira qu'il s'agit là d'épargne involontaire ou commandée par un aveugle instinct. Mais on peut l'estimer providentielle. « Tout se passe, disait au dernier siècle un économiste chrétien, comme si Dieu était économe de sa création et avait voulu donner l'exemple en organisant, à l'échelle des couches géologiques comme à celle de la fourmière, la récupération et le remploi des excédents. » Il plaisantait un peu, bien sûr. Mais n'oublions pas qu'il y a dans l'Evangile une parabole célèbre, dite parabole des talents, où est loué très fort le zélé serviteur qui sut prêter l'argent de son maître à bon intérêt.

En ce qui nous concerne, nul doute : on soutiendra aisément que l'homo sapiens — cet animal nu, sans défense, et qui n'hibernait pas — n'est sorti de l'homonien, n'est justement devenu l'homme qu'en s'obligeant à la prévoyance — première étape de la lucidité, — en économisant de la sécurité (d'où l'abri), des substances (d'où le grenier), de la chaleur (d'où l'invention du feu), de la force (d'où l'invention du casse-tête, puis de l'outil), des facilités (d'où les routes, les ponts, les chantiers, toutes ces richesses qui en font naître d'autres), et enfin (et surtout) des connaissances, nées elles aussi du millénaire effort, du sou-à-sou de l'intelligence.

* * *

Les temps ont changé. L'économie est sortie du bas de laine. Elle est devenue une chose moins concrète, faite de signes, de symboles, que dévorent les machines électroniques. Mais, malgré l'organisation de la sécurité, jamais la société n'a été plus avide de cette petite finance, dont le rassemblement fait les grands financements. Une civilisation moderne se mesure à ses possibilités techniques, à sa capacité d'entreprise, que conditionnent ses disponibilités, et celles-ci ont toujours la même source. Il suffit de voir à quel point, à l'Est comme à l'Ouest, aux USA comme en URSS, l'épargne est en honneur pour comprendre que, sous tous les régimes, les nécessités fondamentales des Etats ne changent pas.

Celles des particuliers non plus. Certes l'époque semble follement exciter la dépense par la création incessante de nouveaux besoins. Mais ceci appelle cela : comme disait d'humoriste, « plus l'argent roule vite, plus il est nécessaire d'en mettre à plat ».

Du journal *Le Monde*.

NOTRE CODE CIVIL A 50 ANS

Il y a eu cinquante ans le 1^{er} janvier 1962 que le peuple suisse, lui-même si divers, a réussi à unifier son droit civil. C'est effectivement le 1^{er} janvier 1912 que

notre actuel Code civil est entré en vigueur après que le peuple et les cantons eurent accepté, en 1898 déjà, le principe de l'unification du droit civil et pénal.

La génération actuelle ne se rend peut-être pas très bien compte de la somme de travail qui s'accomplit alors pour mettre sur pied une œuvre législative dont nul ne saurait plus se passer aujourd'hui. Et cependant ce n'est pas pour rien que la Journée des juristes suisses de 1961 a consacré à ce jubilé une part importante de son programme et a rappelé la mémoire du professeur Eugène Huber, un des juristes les plus distingués que notre pays ait jamais connu et dont le nom reste étroitement lié à la naissance de notre Code civil.

Sans vouloir répéter ce qui a été dit à ce propos à cette Journée des juristes, nous pensons cependant qu'il n'est pas sans intérêt d'appeler l'attention du grand public sur ce cinquantième anniversaire de la mise en vigueur du Code civil suisse. Si le respect du droit constitutionnel est si profondément ancré dans l'esprit de notre peuple, c'est en grande partie à son Code civil qu'il le doit. Il n'existe pas d'exemple, dans la législation moderne, de lois qui, mieux que le Code civil suisse, sachent allier la langue du peuple à celle parlée par les juristes. En Allemagne, pour ne citer que ce cas, le Code civil est demeuré fermé aux non initiés et seuls les juristes sont capables d'y voir clair.

Il serait faux de s'imaginer que la devise sous laquelle naquit le Code civil « Un peuple — un droit », n'ait alors été contestée par personne, aussi bien dans le peuple que dans le monde de la politique et du droit. Il y avait à l'époque pas mal de bons citoyens qui pensaient que l'unification du droit civil ne pourrait être réalisée qu'au détriment de la structure fédéraliste du pays. Ces mêmes préoccupations se firent jour lors de la discussion concernant l'unification du droit pénal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1942. Les tourmentes qui ont secoué notre monde au cours des derniers lustres ont mis la barque helvétique à dure épreuve; elles se sont néanmoins heurtées au solide rempart de notre droit unifié, qui se trouve heureusement en harmonie avec la volonté d'indépendance de notre peuple.

LES CAISSES JUBILAIRES

Si l'on considère que la première Caisse Raiffeisen suisse a été fondée en 1900 (Bichelsee en Thurgovie) et que le mouvement s'est propagé rapidement dans tout le pays, il s'ensuit tout logiquement que, chaque année, les jubilés d'or aussi bien

que les jubilés d'argent se succèdent parmi les Caisses affiliées, cela au gré de l'épanouissement des initiatives locales.

« Ad multos annos » aux 19 Caisses qui commémoreront un important anniversaire en 1962, soit 9 leur demi-siècle et 10 leur quart de siècle d'existence.

De ces Caisses, deux de Suisse romande se rangent parmi les jubilaires d'or :

Montricher (Vaud)

Seigneux (Vaud)

et sept parmi les jubilaires d'argent :

Les Brenets (Neuchâtel)

Brot-Plamboz (Neuchâtel)

La Côtière (Neuchâtel)

Fontaines (Neuchâtel)

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

Bex (Vaud)

Cully (Vaud).

On marquera l'événement dans chacune de ces institutions à l'occasion d'une manifestation qui coïncidera avec la 50^e ou la 25^e assemblée générale ordinaire. D'ores et déjà, la Direction de l'Union centrale et la rédaction du *Messenger Raiffeisen* adressent à toutes ces Caisses jubilaires leurs félicitations et leurs vœux de prospérité auxquels se joignent les compliments du millier des Caisses-sœurs.

IN MEMORIAM

† Jules HUGUENIN

président du Comité de direction

Le Locle (Neuchâtel)

Un grand deuil vient de frapper notre Caisse de crédit mutuel. C'est avec une profonde tristesse et une vive émotion que nous avons appris le 4 janvier, le décès de notre estimé président du Comité de direction, M. Jules Huguenin.

Nous ne nous attendions certes pas à ce dénouement tragique car le 30 décembre encore, il présidait la séance commune de fin d'année de nos comités. Comme à l'ordinaire cette séance s'était passée dans une franche camaraderie telle qu'il l'aimait.

Lorsque l'idée de créer une Caisse Raiffeisen fut émise, il était tout naturel que nous nous approchions de lui pour lui demander de prendre en mains la présidence de notre Comité de direction. Son dévouement à la classe agricole le désignait pour l'accomplissement de cette tâche. Le 20 avril 1940, à l'assemblée constitutive, il fut désigné à l'unanimité et par acclamation, comme tel.

Dire l'activité qu'il a déployée au sein de notre société, c'est en somme faire l'histoire des 21 années de son existence, c'est souligner le développement constant et important de l'œuvre qu'il chérissait. Il a présidé, pendant toute cette période, nos

séances avec sa bonhomie coutumière. Il a su défendre avec bonne foi, avec humanité, mais aussi avec autorité, les principes qui sont à la base de notre mouvement. Il était normal que Jules Huguenin s'occupât de la Caisse Raiffeisen car son altruisme, son amour pour les deshérités — combien d'enfants que lui confiait le Service de l'assistance communale a-t-il élevé avec sa vaillante épouse ? — son bon cœur et sa claire vision des choses le plaçaient dans une activité qui correspondait parfaitement avec ses aspirations. Il lui plaisait de pouvoir unir la population citadine à la population agricole par le truchement de sa Caisse de crédit mutuel.

Nous mesurons la douloureuse perte, le vide profond qu'éprouvent son épouse si dévouée, elle aussi, ses enfants et sa famille. Nous leur réitérons nos sentiments de grande et affectueuse sympathie en nous inclinant avec profond respect devant la dépouille mortelle de ce grand ami qui fut aussi un bon citoyen et le remercions encore pour tout le bien qu'il a fait.

Jt

* * *

† Henri ROLLIER

président du Comité de direction

† Louis FONTANNAZ

membre du Comité de direction

La Sarraz (Vaud)

Si, comme il a été dit lors du cinquantième anniversaire de notre Caisse de La Sarraz, la vie d'une caisse comme celle des individus est faite d'heures claires, d'heures grises et d'heures sombres, l'année 1961 a été pour nous largement marquée d'heures sombres, puisque nous avons eu à déplorer le décès, à quelques semaines d'intervalle, de deux membres du Comité de direction.

Municipal à La Sarraz pendant de nombreuses années, Henri Rollier faisait partie des organes dirigeants de notre Caisse depuis 1917, époque à laquelle il siégeait déjà au Conseil de surveillance.

Municipal aussi à Eclépens, Louis Fontannaz faisait déjà partie du Conseil de surveillance en 1934, Conseil qu'il présida jusque tout dernièrement pour passer au Comité de direction.

Le départ brusque et inattendu de ces deux excellents citoyens, dévoués à leur commune et à la cause raiffeiseniste laisse un grand vide au sein de notre Comité de direction et dans notre région. Modestes et affables, ils ne recherchaient pas les honneurs, mais accomplissaient simplement et scrupuleusement les nombreuses tâches qu'ils assumaient au service de la collectivité. Lors de nos délibérations, leurs avis, toujours

empreints de bon sens, tendaient constamment à la recherche des solutions justes et équitables. Le souvenir de ces deux bons serviteurs de la chose publique restera longtemps vivant dans notre région.

Nous prions leurs familles d'accepter nos sincères condoléances.

R. P.

COMMUNICATIONS DU BUREAU DE L'UNION

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons une fois encore à MM. les caissiers que les comptes annuels de 1961 doivent être adressés à l'Union pour le **1^{er} mars au plus tard.**

A cette occasion, l'Union examine si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données utiles pour les publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5-8 jours, toujours dans l'ordre de leur arrivée. Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte que l'Union doit manipuler plus de 1000 comptes en un mois et demi à peine — nous prions instamment les

caissiers d'éviter d'adresser leurs comptes deux ou trois jours seulement avant l'assemblée générale en réclamant le renvoi par retour du courrier.

Les caissiers qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars, sont instamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Normalement, les comptes annuels doivent être contrôlés et signés par les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance avant leur envoi à l'Union. Exceptionnellement en cas de retard et pour l'observation du délai, on pourra les adresser préalablement à l'Union. MM. les caissiers se feront un point d'honneur de les établir avec toute la perfection déirable et de les livrer à temps.

* * *

Convocation à l'assemblée générale : nous invitons MM. les caissiers à joindre une copie des comptes annuels à la convocation adressée à chaque sociétaire. L'Union se charge volontiers de la polycopie ou de l'impression. Voir notre spécimen à ce propos.

* * *

Comptes annuels à relier : pour la bonne conservation des comptes, il est recommandé de les faire relier par série de 5 ou 10 ans. On peut en charger l'Union en lui adressant la collection de tous les extraits, rapports y compris.

(Continuazione da pag. 27)

In totale avremo quindi da bere dell'annata 1961, nemmeno qualitativamente eccezionale : 9300 ettolitri di « americana » — che viene consumato, come è noto, quasi esclusivamente dai produttori — 26 800 ettolitri di nostrano rosso, fra cui primeggia a giusta ragione il Merlot, e 670 ettolitri di bianco ; complessivamente 36 800 ettolitri contro 63 800 dell'anno precedente.

Le annate migliori, almeno per quantità, furono in questi ultimi decenni il 1959 con hl. 82 100, il 1940 con 76 600, il 1951 ed il 1956 con hl. 72 900 e 72 300.

Il valore complessivo della vendemmia, che nell'anno record 1959 era stato di 9,4 milioni di franchi, per il 1961 è ridotto a meno della metà, vale a dire a 4 629 000 fr. Rispetto al 1960 si registra una perdita di quasi un milione e mezzo di franchi.



CULTIVEZ DES ARBRES DE NOËL !

100 sapins rouges de 20/50 cm. de hauteur, Fr. 25.—, contre remboursement franco domicile. Besoin par 100 m² : 150 pièces.

Pépinières forestières Stämpfli, Schüpfen (BE)



A. JAEGLI - RECHERSWIL (SO)

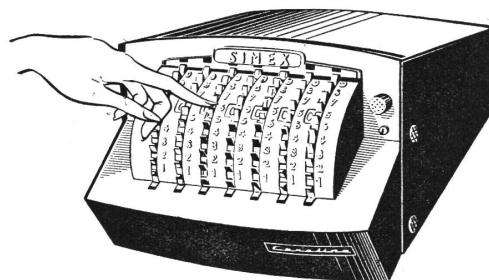
Pépinières forestières
offre des

PLANTES FORESTIÈRES

de la meilleure qualité à des prix très avantageux. Grandes cultures en propre. Demandez prix courant.

Téléphone (065) 4 64 25

Voici... Simex-Caroline



l'additionneuse à Fr. 69,50 seulement !

Sa conception inédite fait d'elle l'auxiliaire indispensable réunissant rapidité, robustesse, simplicité d'emploi et élégance. Fabrication suisse, 1 année de garantie. Envoi franco par la représentation d'usine.

Au Service-Vente-Simex 11, rue Liotard, GENÈVE, Tél. (022) 33 04 31
Veuillez m'envoyer une additionneuse Simex-Caroline au prix de Fr. 69,50 (avec possibilité de la retourner dans les 3 jours).

Nom :

Adresse :

AS 7866 G

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Imprimerie Favre & Favre s.a.



Fedeltà ai principi raiffeisenisti

Fondare una Cassa Rurale, scriveva Raiffeisen, è cosa abbastanza facile, visto che tale necessità si fa sentire un po' ovunque e l'utilità di simili istituzioni è evidente. È invece altrettanto difficile inculcare in detta società, sin dagli inizi, il vero spirito che la deve animare ed alimentare, ciò che potrà essere assicurato e conferito solo da una direzione competente e da una gerenza perfetta degli affari.

Allorquando Raiffeisen parla di direzione competente non intende alludere a speciali conoscenze professionali o tecniche o ad estese relazioni d'affari, ma semplicemente allo spirito dei dirigenti, alla loro comprensione nei confronti dei principi e scopi della Cassa Rurale.

Con lo sviluppo di una Cassa si constata la necessità e l'importanza dei principi fondamentali statuari i quali devono venir rispettati senza compromessi. I cinque principi fondamentali del sistema costituiscono la quintessenza dello spirito di Raiffeisen. Essi sono fondati esclusivamente sull'iniziativa e nello sforzo personale, nel mutuo aiuto cooperativo, nell'amministrazione diretta, indipendente, democratica e responsabile. Questi principi sono già caratterizzati dal primo, stabilente un *ambiente di attività limitato*.

Il nobile scopo di promuovere il benessere economico e sociale nella comunità rurale non può essere raggiunto se non entro una circoscrizione limitata. Solo una giurisdizione limitata elimina l'affermarsi dello spirito materialista, sovente alleato di tante opere umane. È solo nell'atmosfera del villaggio che i soci di una Cassa Rurale si sentono veramente membri di una stessa famiglia, animati da uno spirito di collaborazione per un ideale collettivo. Tutti si conoscono; si sa perciò esattamente e si possono valutare i bisogni, la capacità finanziaria e morale, le garanzie offerte da ognuno. Le sedute dei comitati della Cassa Rurale si possono inoltre tenere senza spese e senza troppe perdite di tempo.

La *responsabilità solidale ed illimitata di tutti i soci*, designata nel secondo principio, è l'espressione tangibile del mutuo aiuto. Il forte aiuta il più debole; mediante la sua collaborazione egli mette la sua potenza finanziaria al servizio dei suoi compaesani; come socio egli rafforza le

basi materiali della Cassa, contribuisce ad accrescere la fiducia necessaria per l'afflusso dei risparmi permettenti la concessione di prestiti e crediti. Il principio della responsabilità personale non ha forse maggior valore oggi? Le opere sociali, basate sulla collaborazione non rivestono forse attualmente un'importanza speciale? È appunto in queste opere di azione personale e di mutuo aiuto che l'ideale di Raiffeisen spiega la forza dei suoi sani fondamenti.

La garanzia solidale illimitata, afferma chi è ostile al nostro movimento, rappresenta un grave peso, un rischio per i soci. Ora, esaminando oggettivamente l'organizzazione di una Cassa Rurale Raiffeisen e sulla base di sessant'anni di esperienza nel nostro Paese, si può rispondere tranquillamente in senso negativo. Si deve considerare dapprima il fatto che la Cassa Raiffeisen concede prestiti solo dietro garanzia e solamente a persone domiciliate nel suo ambiente di attività, persone quindi conosciute e di cui ognuno può constatare e sorvegliare la solvibilità nonché la misura in cui esse meritano il credito.

L'operato del cassiere viene seguito dappresso dal Comitato di Direzione e dal Consiglio di sorveglianza. Tutta l'amministrazione, inoltre, subisce annualmente una revisione approfondita da parte dell'Ufficio di revisione dell'Unione svizzera delle Casse Rurali. Oltre ad eseguire il controllo nelle forme prescritte dalla legge, questo ufficio ha il compito di istruire, consigliare e seguire l'amministrazione della Cassa Rurale. E a chi ritenesse ciò pura teoria si può ancora citare un argomento convincente e basato sui fatti: da quando le Casse Raiffeisen esistono in Svizzera non un solo depositante ha perso un centesimo e nessuna Cassa ha mai fatto appello alla garanzia solidale illimitata dei soci. Tutti i vari gruppi bancari svizzeri hanno avuto dei dissesti. Solo le Casse Raiffeisen non hanno mai avuto delle crisi!

Un altro principio fondamentale è l'*amministrazione a titolo onorifico da parte dei membri del Comitato di direzione e del Consiglio di sorveglianza*. La gratuità delle funzioni è l'espressione genuina del raiffeisenismo. Il mutuo aiuto non invecchia fintanto che gli uomini conservano nel loro

cuore la vera concezione dell'amore del prossimo. E la Cassa Rurale deve avere e sa trovare degli uomini che considerano un onore di poter collaborare alla causa pubblica e consacrare parte del proprio tempo libero. Siamo quindi di fronte a persone che mettono le proprie forze e capacità al servizio di un'opera sociale, per i quali servire la comunità è un dovere e la soddisfazione d'averlo bene adempiuto è la migliore ricompensa.

Il quarto principio raiffeisenista prescrive che *i prestiti ed i crediti possono essere accordati esclusivamente ai soci ed unicamente contro sicura garanzia*. Quale associazione retta secondo i principi della cooperativa, la Cassa Rurale non può anticipare capitali se non ai propri membri pur accettandone in deposito da chicchessia. Prestando il denaro essa non intende solo investire le proprie disponibilità, ma legarsi in un certo qual modo anche al destino del debitore, al miglioramento delle condizioni del quale vuole contribuire. D'altra parte la qualità di socio accresce il senso del dovere e della responsabilità del debitore nei confronti della Cassa. Non è alla materia, all'affare, che si riserba la massima attenzione, bensì alla persona, al servizio reso. Alla dignità ed alle qualità morali del richiedente è attribuita la stessa importanza riservata alle garanzie offerte. Questo principio assicura la continuità della Cassa, il debitore essendo socio-cooperatore con diritto di voto, alle stesse condizioni del socio creditore. Per questo fatto la Cassa Rurale è realmente un'opera sociale, operante nell'interesse ed a vantaggio di tutti. La struttura speciale della Cassa Raiffeisen esige un'amministrazione prudente, basata sui diritti e sugli interessi degli associati. È così che nell'erogazione del credito essa non può trattare ogni sorta di affari come una banca commerciale; gli anticipi dietro cambiale, ogni sorta di credito in bianco come pure le operazioni a carattere industriale o speculativo sono evitate.

Altro principio raiffeisenista è l'*esclusione di dividendi*. L'utile realizzato ogni anno, coperte le spese e pagato l'interesse alle quote sociali (5 % massimo) va ad alimentare il fondo di riserva che viene utilizzato come capitale d'esercizio. Ciò permette l'applicazione di condizioni migliori per i debitori e creditori, escludendo quindi la politica dei dividendi che conduce sovente

agli affari di massimo rendimento ma frequentemente rischiosi.

Il sesto ed ultimo dei principi stabilisce la riunione delle singole Casse in una Unione. Dato che le Casse Rurali sono gerite per lo più da persone non esperte in materia finanziaria, per assicurare una buona gestione ed evitare passi falsi occorre che persone esperte in materia bancaria e giuridica li consiglino e siano costantemente a disposizione. Queste funzioni sono perciò assolve dall'Unione svizzera delle Casse Rurali con sede a San Gallo. Essa riunisce le Casse Raiffeisen di tutti i Cantoni, tutela i loro interessi e diritti e amministra una Cassa Centrale che funziona come cassa di compensazione tra di loro.

Lo spirito raiffeisenista è di natura cristiana, democratica e patriottica. Se la Cassa Rurale vuole assolvere la sua missione sociale ed economica deve assicurarsi la collaborazione di tutti gli uomini di buona volontà del comune; deve costituire cioè il tratto di unione tra le differenti classi sociali. Raiffeisen scrisse a suo tempo: « Sono convinto che per migliorare le condizioni sociali ed economiche del popolo esiste un sol mezzo: l'applicazione nella vita pratica dei principi cristiani basati sulla cooperazione e senza distinzione di confessione. »

Di tanto in tanto s'incontra qualcuno che crede di intravedere nell'uno o nell'altro dei principi qualche ostacolo allo sviluppo degli affari. Presto o tardi, però, anche costoro — se animati da seri intenti — devono ammettere, in seguito a personale esperienza, che la via del successo, il cammino sicuro dello sviluppo risiede unicamente nell'osservanza meticolosa delle norme di Raiffeisen.

Il fondatore della prima Cassa Rurale svizzera e pioniere raiffeisenista, parroco Traber, sottolineava l'importanza di ogni principio affermando: « Se un carico è sospeso ad una catena, ogni anello ne sopporta il peso. Qualora uno di questi anelli si rompesse, l'intero carico precipiterebbe, anche se gli altri fossero ancora intatti. Ciò vale anche per la Cassa Rurale che è retta da una catena di principi provati da lunga esperienza. Se uno solo di questi principi è abbandonato la Cassa andrà sicuramente verso lo sfacelo; essa cadrebbe dal piedestallo sul quale i principi l'avevano posta. Rinneghiando la sua natura ed il suo scopo, diventando strumento di mire egoistiche, essa si incamminerebbe a grandi passi verso la propria decadenza. »

Fedeltà assoluta ai principi, quindi, specialmente ed in primo luogo da parte dei dirigenti. Le Casse Rurali permarranno così delle opere sociali, capaci di assolvere

sempre meglio la loro missione per il bene delle nostre popolazioni di campagna e delle valli.

IN MEMORIAM

† Franco SOLDATI

Cassiere della Cassa Rurale di Bioggio

Il giorno 20 dicembre 1961 venne accompagnata all'ultima dimora la salma del nostro carissimo e solerte cassiere Franco Soldati.

Spirò la domenica precedente, 18 dicembre, dopo cinque lunghi mesi di sofferenze cagionate da un male inesorabile. Eppure anche in mezzo alle sue sofferenze non cessò un solo istante di essere ciò che fu per tutta la sua vita: un vero cristiano, un esemplare padre di famiglia, un cittadino. « Un cristiano » fu nel vero senso della parola e la fede lo ha sorretto anche nei suoi ultimi momenti durante i quali comprese che alla scienza non poteva domandare di più per la sua salute. Il Signore lo metteva alla prova ma la Sua grazia lo sorreggeva.

« Un esemplare padre di famiglia » nel quale i figli vedevano un consigliere affettuoso che riponeva in loro e nei loro figli tutto il suo amore, e lo contraccambiavano con altrettanto amore. Veniva in questo modo premiata una delle migliori qualità del nostro bravo Cassiere: la devozione filiale con la quale trattava i suoi vecchi genitori. Infatti, quante volte lo abbiamo visto accompagnare sotto braccio la sua mamma fino alla Chiesa o al Cimitero!

« Un cittadino » per il quale la cosa pubblica aveva la precedenza sugli interessi privati e con la stessa cura con la quale svolse le sue funzioni di vice-sindaco del nostro Comune si dedicò allo sviluppo della neocostituita Cassa Rurale. È senz'altro merito suo se in un solo anno di attività si arrivò ad una cifra così alta di bilancio. Tutte le volte che gli si rendeva visita, non faceva che domandare notizie sull'attività della Cassa e fino all'ultimo momento sperò di riprendere il suo posto nella stessa.

Con la sua perdita viene così a mancare alla Cassa un valido e disinteressato collaboratore sul quale, si può dire, si erano fatti dei calcoli lungimiranti. Non ci resta che associarci al dolore della vedova, signora Ada nata Mazzola, ai figli Dott. Gianfranco, Dott. Luigi e Carla in Poretti, del padre Enrico, dei fratelli, delle sorelle e del vasto parentado, assicurando loro nel contempo che del loro caro Defunto anche i raiffeisenisti di Bioggio serberanno a lungo il ricordo.

A. L.

CAPITALE PROPRIO E LIQUIDITÀ

Per l'amministrazione corretta ed oculata di un istituto finanziario, quindi anche di una Cassa Rurale, occorre che gli Organi amministrativi si preoccupino di avere dei mezzi propri confacenti all'ammontare degli impegni, per essere in grado di far fronte ai rischi, nonché di mantenere un'appropriata liquidità che permetta di dar seguito in ogni momento a delle richieste di rimborso. La legge federale sulle banche, promulgata 25 anni or sono, contemplava questi due principi ed il regolamento di esecuzione ne stabiliva le aliquote minime per capitale proprio e liquidità.

Col nuovo regolamento di esecuzione della legge federale sulle banche e le casse di risparmio, emesso in data 30 agosto 1961 ed entrato in vigore col 1. ottobre 1961, detti limiti minimi sono stati modificati. Ne risulta un certo alleggerimento per quel che concerne i fondi propri, mentre le disposizioni sulla liquidità sono state inasprite.

Vengono calcolati quali fondi propri, per quanto riguarda le Casse Raiffeisen, secondo l'art. 4 della legge:

- 1) il capitale sociale versato;
- 2) il 50 % dell'ammontare prestabilito dei versamenti suppletivi. Per le Casse fondate prima del 24 marzo 1953, i cui statuti prevedono l'obbligo di versamenti suppletivi fino alla concorrenza dell'importo della quota sociale, vale a dire fr. 100.—, si tiene conto di fr. 50.— per socio. Per le Casse fondate dopo quella data, nei cui statuti l'obbligo di versamenti suppletivi è del doppio della quota sociale, quindi fr. 200.—, vanno calcolati fr. 100.— per socio;
- 3) le riserve esposte a bilancio.

I fondi propri devono raggiungere, per le nostre Casse, almeno:

il 2 1/2 % degli impegni, in quanto siano coperti dalle disponibilità (contanti in cassa e conto chèques postali);

il 5 % degli impegni rimanenti.

Le aliquote fissate per le nostre Casse Rurali (società cooperative) sono le medesime di quelle per le banche cantonali.

Circa la liquidità la legge prescrive che le banche hanno l'obbligo di mantenere un'adeguata proporzione fra le loro disponibilità e i loro attivi facilmente realizzabili, da una parte, ed i loro impegni a breve scadenza dall'altra. Nel nuovo regolamento d'esecuzione vengono dapprima designati gli attivi facilmente realizzabili (art. 13) e quindi gli impegni a breve scadenza (articolo 14).

In base all'art. 15 le disponibilità devono ordinariamente rappresentare almeno:

il 5 % degli impegni a breve scadenza il cui ammontare non superi il 15 %

del totale degli impegni, più il 7,5 % degli impegni a breve scadenza il cui ammontare sia compreso tra il 15 e il 25 % del totale degli impegni, più

il 10 % degli impegni a breve scadenza il cui ammontare superi il 25 % del totale degli impegni.

L'art. 16 prescrive che gli attivi facilmente realizzabili devono rappresentare costantemente, insieme con le disponibilità, almeno :

il 30 % degli impegni a breve scadenza il cui ammontare non superi il 15 % del totale degli impegni, più

il 45 % degli impegni a breve scadenza il cui ammontare sia compreso tra il 15 e il 25 % del totale degli impegni, più

il 60 % degli impegni a breve scadenza il cui ammontare superi il 25 % del totale degli impegni, ma complessivamente non più del 50 % di tutti gli impegni.

Il prospetto della liquidità dev'essere compilato trimestralmente se la somma del bilancio supera 20 milioni di franchi, semestralmente se supera 5 milioni, ed annualmente — alla chiusura dei conti — negli altri casi.

Terminiamo questo breve orientamento invitando le Casse Rurali a voler fare il massimo possibile per raggiungere da sole le aliquote prescritte. La garanzia prestata dalla nostra Unione per le Casse che non dispongono di fondi propri e di liquidità sufficienti non deve venir considerata una cosa definitiva. Ogni Cassa ha quindi il dovere di dedicare la massima attenzione all'adempimento delle prescrizioni legali.

CONTI ANNUALI

Al momento in cui scriviamo (20 gennaio) ci sono pervenuti 8 conti annuali dal Ticino; nell'ordine di arrivo: Lodrino-Prosito, Quinto, Caslano, Contone, Riva San Vitale, Cadro, Coldrerio, Torricella-Taverne. Ci felicitiamo vivamente con i Cassieri di dette Casse per la prontezza dimostrata e per i risultati veramente lusinghieri conseguiti.

Eseguendo una rapida statistica, constatiamo che a fine 1961 i bilanci di queste otto Casse superano leggermente i sette milioni di franchi, con un aumento di oltre un milione nei confronti dell'anno precedente. Gli aumenti più notevoli sono registrati dalla Cassa di Coldrerio, quasi 350 000 fr. e Cadro che, con un aumento di 165 000 fr., ha superato la cifra di un milione di bilancio. Anche le altre Casse hanno registrato dei buoni aumenti, specialmente in rapporto alla circoscrizione di attività.

L'aumento complessivo dei soci per le otto Casse è di 61. Caslano e Lodrino-Prosito hanno superato il centinaio di soci (risp. 101 e 102).

Veramente degna di nota e di lode è la situazione della Cassa Rurale di Lodrino, sia per i risultati che in quattro anni ha conseguito, grazie particolarmente ad una intelligente amministrazione, sia per l'equilibrio ed il carattere veramente di Cassa Raiffeisen del bilancio. Tra gli attivi del bilancio di fr. 321 000.— circa, vi sono ben 62 partite debitorie, e negli impegni figurano tra l'altro 15 conti correnti e 102 libretti di deposito.

Coscienti che una solida base è il migliore fattore per un avvenire sicuro, i raiffeisenisti di Lodrino-Prosito hanno rinunciato all'interesse sulle quote sociali non solo per il primo anno, come agli statuti, ma anche per il secondo ed il terzo. La Cassa ha così potuto ammortizzare interamente le spese di fondazione e costituire delle riserve che — con le quote sociali — superano attualmente in modo tranquillo il minimo previsto dalla legge. Con l'esercizio 1961 si è inoltre passati alla distribuzione di un interesse del 5 % sulle quote sociali.

Abbiamo così esaminato con piacere i primi conti pervenuti. Restiamo in attesa degli altri che ci auguriamo si giungano regolarmente e non oltre la fine di febbraio. Potremo allora tirare le somme complessive di un anno di attività raiffeisenista nel Cantone.

DALLA PRATICA

Bustine per il pagamento dell'interesse sulle quote sociali.

Allo scopo di facilitare il pagamento dell'interesse sulle quote sociali in occasione dell'assemblea generale, l'Unione ha proceduto alla stampa di apposite bustine che si possono ritirare presso l'economo indicando il numero 602.

Su ogni bustina va scritto il nome del socio, il quale dovrà poi ancora firmare l'apposita ricevuta separata, come precedentemente. Una volta vuotata dall'avente diritto, la bustina può eventualmente venir ritirata e può quindi servire anche per gli anni seguenti. Facendone uso siamo certi che i cassieri potranno procedere più celermente al pagamento e che qualsiasi differenza potrà così venire evitata.

Invito di partecipazione all'assemblea generale ai non soci.

Un cassiere ci chiede se, allo scopo di una maggiore propaganda e per sottolineare i rallegranti successi conseguiti dalla Cassa Rurale locale, è possibile diramare a tutti i fuochi del Comune la convocazione dell'assemblea generale.

Certo, ciò è possibile. Ai soci, però, si

avrà cura di inviare personalmente la convocazione, e cioè in busta con indirizzo.

LA VITICOLTURA TICINESE NEL 1961

Dall'annuale indagine che l'Ufficio cantonale di statistica svolge attraverso le cancellerie municipali di 168 comuni per conoscere i risultati della vendemmia risulta che il numero dei proprietari di vigneti per il 1961 era di 11 515, con una riduzione di 307 rispetto al 1960.

Anche il totale dei ceppi di vite è diminuito: nel totale complessivo da 6 237 000 a 6 070 000. La diminuzione ha colpito in modo particolare le « altre nostrane rosse » (freisa, ecc.) e le nostrane bianche: i ceppi delle prime non erano più che 935 000 contro 997 000 nell'autunno precedente, mentre i ceppi delle nostrane bianche — conosciute quasi esclusivamente nel Sottoceneri (Mendrisiotto in testa) — sono scese da 175 000 a 159 000.

L'« americana », che costituisce ancora sempre il gruppo principale, si mantiene sulle sue posizioni con 2 102 000 ceppi rispetto a 2 188 000. Anche la Bondola tiene duro con una diminuzione di soli 22 000 su 1 520 000 ceppi.

Con grande soddisfazione dei competenti organi cantonali, degli esperti di viticoltura e dei buongustai si constata, per contro, che le piantagioni di Merlot sono in continua ascesa: da 1 356 000 ceppi del 1960 sono passate a 1 376 000. Sarà opportuno ricordare, a questo momento, che nel 1948, quando s'incominciò a contarli separatamente, essi non erano che 691 000. In 14 anni, come si vede, si è verificato quasi un raddoppiamento.

Per uva e vino prodotti, il 1961 è stato uno degli anni più magri. Solo il 1957, dal 1940 in poi, ha dato risultati più miseri. Incominciamo con l'uva: totale quintali 52 500 contro 94 000 nel 1960 (nel 1957, 51 400), di cui 15 100 Americana, 16 800 Merlot, 10 800 Bondola, 8500 altre nostrane rosse e 1300 nostrane bianche. Nei confronti con l'anno precedente si sono avute perdite sensibilissime soprattutto nell'« americana », che allora aveva dato 34 000 quintali e nella Bondola (19 600).

Conformemente allo scarso raccolto dell'uva doveva diminuire la produzione di vino. Gli ettolitri di « americana » non ammontarono che a 9300 contro 23 800 nel 1960, quelli di Merlot (ed è veramente peccato) a 12 600 contro 15 700; la Bondola discese, a sua volta, da 15 700 ettolitri a 8100, le altre nostrane rosse da 7700 a 6100 ed il poco bianco da 800 a 670.

(Continua a pag. 24)

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

(Système Raiffeisen)

Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1961

Actif		fr.	Passif		fr.
Caisse :		fr.	Engagements en banque à vue		780 240.09
a) Espèces		6 141 245.76	Autres engagements en banque		—.—
b) Virements B.N.S.		12 351 455.91	Avoirs des Caisses affiliées : fr.		
c) Chèques postaux		3 005 100.82	a) à vue		122 092 019.65
		21 497 802.49	b) à terme		241 090 500.—
Coupons		14 834.32			363 182 519.65
Avoirs en banque à vue		287 019.70	Créanciers :		
Autres avoirs en banque		26 350 000.—	a) à vue		8 750 966.18
Crédits aux Caisses affiliées.		15 712 368.67	b) à terme		767 215.—
Portefeuille des effets de change.		20 461 879.45			9 518 181.18
Comptes courants débiteurs sans garantie			Caisse d'épargne		23 614 192.63
spéciale (Fédérations coopératives et entre-			Comptes de dépôts		2 865 861.38
prises électriques)		8 287 040.35	Obligations de caisse		11 998 500.—
Comptes courants débiteurs gagés (dont fr.			Emprunts auprès de la centrale d'émission		
9 779 497.75 avec garantie hypothécaire).		11 368 667.77	de lettres de gage		4 000 000.—
Avances et prêts à terme gagés (dont fr.			Chèques et dispositions à court terme		133 240.—
1 794 229.10 avec garantie hypothécaire) .		3 550 939.—	Autres passifs :		
Avances en compte courant et prêts aux cor-			a) Intérêts échus d'obligations		23 000.20
porations de droit public		30 303 187.61	b) Intérêts courus, etc.		263 287.90
Placements hypothécaires		130 656 837.60	c) Intérêts des parts sociales		652 500.—
Fonds publics et titres		168 501 206.—			938 788.10
Immeubles (bâtiment de l'Union, estimation			Fonds propres :		
fiscale fr. 372 000.—)		50 000.—	a) Parts sociales versées *		15 500 000.—
Autres postes de l'actif :			b) Réserves		7 650 000.—
Intérêts transitoires, etc.		3 178 049.80	c) Pertes et profits		38 309.73
		440 219 832.76			23 188 309.73
					440 219 832.76

* Avec 15 500 000 francs, obligation d'effectuer des versements supplémentaires conformément à l'art. 9 des statuts et compte tenu des réserves, le capital total de garantie s'élève à 38 650 000 francs.
Avals et cautionnements : fr. 6 820 042.—.

Compte d'exploitation
pour 1961

Produits		fr.	Charges		fr.
Solde reporté de l'exercice précédent.		38 356.75	Intérêts passifs		9 754 049.97
Intérêts actifs		7 335 179.47	Organes de l'Union et personnel de la Caisse		
Commissions		119 516.38	centrale		606 362.20
Produit du portefeuille des effets de change		333 419.95	Frais généraux et de voyages de l'Office de		
Produit du portefeuille des titres.		4 643 381.47	revision		706 635.80
Emoluments de revision.		210 576.10	Contributions à la Caisse de retraite et à l'as-		
		12 680 430.12	surance-épargne		70 458.95
			Frais de bureau, ports, téléphones, congrès, etc.		107 150.25
			Impôts et droit de timbre		325 219.12
			Entretien des immeubles		9 429.25
			Amortissement sur mobilier		10 314.85
			Bénéfice		1 090 809.73
					12 680 430.12

Proposition concernant la répartition du bénéfice disponible

Intérêts aux parts sociales 4 1/2 % de 14 500 000 fr.*	652 500.—
Versement au fonds de réserve	400 000.—
Report à compte nouveau	38 309.73
	<u>1 090 809.73</u>

* Les autres 1 000 000 francs de parts sociales qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 décembre 1961 et n'auront droit à l'intérêt qu'à partir de 1962.